



Questionnaire for the person residing in Switzerland or Swiss abroad
Fragebogen für die Person mit Wohnsitz in der Schweiz oder Auslandschweizer
Questionnaire pour la personne domiciliée en Suisse ou Suisse de l'étranger

Surname / Familienname / Nom de famille

.....

First name(s) / Vorname(n) / Prénom(s)

.....

Nationality(ies) / Nationalität(en) / Nationalité(es)

Swiss national / Schweizer(in) / Citoyen(ne) suisse
Place of origine / Heimatort / Lieu d'origine

.....

Place of birth / Geburtsort / Lieu de naissance

.....

Date of birth / Geburtsdatum / Date de naissance

.....

Address in Switzerland / Adresse in der Schweiz / Adresse en Suisse

.....

E-mail address / E-Mail Adresse / Adresse e-mail

.....

Phone number / Telefonnummer / Numéro de téléphone

.....

Surname + first name of the **father** / Name + Vorname des **Vaters** / Nom + prénom du **père**

.....

Surname + first name of the **mother** / Name + Vorname der **Mutter** / Nom + prénom de la **mère**

.....

To be filled in in case of marriage / Auszufüllen bei Heirat / À remplir en cas de mariage

Civil status **before** present marriage / Zivilstand **vor** dieser Heirat / Etat civil **avant** ce mariage

- single / ledig / célibataire
 divorced / geschieden / divorcé(e)
 widow/widower / verwitwet / veuf/veuve

Family name after marriage: Please indicate the family name you wish to carry after the marriage:

Familiennamenach der Heirat: Bitte geben Sie an, welchen Namen Sie zu führen wünschen:

Nom de famille après le mariage: Veuillez indiquer le nom que vous désirez porter:

- your own surname
Ihren eigenen Familiennamen
Votre propre nom de famille
- your husband's/wife's surname
den Familiennamen Ihres Ehemannes/Ehefrau
le nom de famille de votre époux/épouse

Should your passport not correspond to the chosen surname, please order a new passport.

Falls der gewählte Familienname nicht jenem in Ihrem Pass entspricht, bitte beantragen Sie einen neuen Pass.

Si le nom de famille choisi ne correspond pas au nom dans votre passeport, veuillez en commander un nouveau.

DECLARATION

Concernant le fait de remplir ce document de manière conforme à la vérité

Je déclare avoir répondu complètement et correctement aux questions et affirme que mes réponses sont conformes à la réalité. Je suis attentif(ve) au fait que si l'Ambassade constate qu'il y a des contradictions ou des irrégularités dans mes déclarations et dans les documents présentés, la légalisation et la transmission des actes pourront être passablement retardées.

INFORMATION

Concernant la vérification volontaire de documents d'état civil étrangers

La reconnaissance d'actes d'état civil étrangers en vue de la transcription en Suisse est de la compétence exclusive de l'autorité cantonale d'état civil compétente. L'expérience montre que de nombreux cantons exigent une vérification approfondie de l'authenticité des actes par une personne de confiance de la représentation suisse à l'étranger compétente. La transmission des documents non légalisés à l'autorité de surveillance en matière d'état civil compétente en Suisse pour examen et décision, puis leur renvoi à la représentation peut prendre plusieurs semaines/mois. En plus de cela, il faut également compter plusieurs mois pour la vérification approfondie par une personne de confiance. Dans le but d'accélérer la procédure de transcription, il est possible de demander à la représentation de procéder directement à la vérification approfondie des documents remis (vérification de documents dite volontaire).

Les conditions relatives à une vérification volontaire sont les suivantes:

- ✓ les personnes intéressées déclarent vouloir entamer la procédure de vérification volontaire;
- ✓ les personnes intéressées versent une avance couvrant les coûts probables de la vérification et la représentation se charge de régler directement la personne de confiance chargée de la vérification. Les demandeurs ne doivent donc effectuer aucun autre paiement à de tierces personnes. Une fois la procédure terminée, la représentation émet une facture définitive à la personne intéressée.
- ✓ les émoluments et frais relatifs à la vérification sont dus quel qu'en soit son résultat;
- ✓ l'identité de la personne mandatée pour effectuer les investigations n'est pas dévoilée.

Une vérification approfondie des documents d'état civil par une personne de confiance peut prendre plusieurs mois et le résultat de la vérification ne lie en aucun cas l'autorité d'état civil compétente pour la décision.

AUTORISATION

Concernant la vérification d'authenticité de documents par un avocat de confiance de l'Ambassade

Je confirme avoir lu le chapitre «Information» et accepte les conditions relatives à une vérification volontaire y mentionnés. J'autorise l'Ambassade de Suisse à Accra à charger un avocat de confiance de vérifier l'authenticité des documents d'état civil remis à l'Ambassade. J'accepte la procédure suivante:

- ✓ L'avocat vérifie les inscriptions dans les divers registres concernés, assurant ainsi l'authenticité de la forme d'un document.
- ✓ En vue de vérifier l'authenticité du contenu d'un document, l'avocat questionnera toutes les personnes concernées (i.e. le requérant/la requérante, membres de la famille, amis, employeurs, écoles, etc.).

J'accepte que le rapport final de l'avocat de confiance constitue une partie intégrante du dossier de vérification d'authenticité de documents d'état civil (par exemple en vue de l'inscription d'un mariage en Suisse, de la préparation d'un mariage en Suisse, d'une demande de réunion familiale, d'une adoption, etc.).

J'ai lu le texte ci-dessus et je confirme que je l'ai compris. Je suis d'accord avec la vérification approfondie des documents de l'état civil faite par l'avocat de conseil de l'Ambassade.

Un formulaire qui n'est pas entièrement rempli et signé est retourné.

Lieu et date:

Nom complet (en majuscules):

Signature: